

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2174

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet et M. Viala

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article permet au Gouvernement de réformer le code minier ce qui sera de nature à affecter profondément le secteur minier français, déjà fortement atteint par la crise économique découlant de la crise sanitaire.

Il convient d'assurer un débat sérieux et légitime sur ce sujet, en raison des enjeux environnementaux mais aussi en terme d'emplois, par le Parlement.

Aussi, ce présent amendement propose la suppression de cet article 21.